

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1117

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

25 février 1993 - n° 1117
Hebdomadaire romand
Trentième année

Petits et grands cadeaux

Les journalistes sont gens courtisés dont on sait qu'ils apprécient cadeaux et attentions. Leurs syndicats, dont le Conseil de la presse dénonce pourtant régulièrement ces pratiques, vont même jusqu'à en favoriser certains: les membres de la Fédération suisse des journalistes (FSJ) ont droit à un rabais substantiel lors de la location de voitures chez Hertz... Et c'est la FSJ qui fournit à Hertz les adresses de ses membres. Comme c'est la FSJ qui organise les commandes d'abonnements généraux CFF à prix réduits. Pour rester dans le domaine des déplacements, les journalistes peuvent aussi acheter leur abonnement demi-tarif pour 25 francs par an et jouissent de rabais importants (jusqu'à 50%) dans la plupart des compagnies aériennes.

On ne donne jamais un cadeau sans raison, que ce soit en remerciement de services rendus ou dans l'espoir de se voir bien traité, ou au moins ménagé, par les journalistes qui en ont bénéficié. Mais même importants, ces cadeaux, distribués ouvertement à tous, ne sont pas les plus compromettants. Ils profitent d'ailleurs autant aux rédactions, qui font grâce à eux des économies sur leurs frais de déplacement, qu'aux journalistes eux-mêmes, qui en bénéficient pour leurs déplacements privés.

Le Conseil de la presse de la FSJ a récemment enquêté sur la manière de travailler des rubriques sportives, touristiques et automobiles des journaux suisses. Ses conclusions, qui sont parues dans *Telex* n° 1/93, sont contradictoires: d'un côté, le conseil constate que presque toutes les rédactions acceptent des voyages touristiques gratuits, des invitations à de luxueuses conférences de presse dans les pays de production des voitures ou les cadeaux des «pararains» de compétitions sportives. Ces pratiques sont d'ailleurs devenues tellement courantes que nombre de petits journaux, s'ils devaient prendre les frais à leur charge, ne pourraient plus proposer à leurs lecteurs de rubriques auto ou touristiques ou devraient limiter leurs reportages sportifs à l'étranger. Probablement à cause de cette dépendance, le Conseil de la presse ne réclame pas le

refus par les rédactions de tout cadeau ou invitation, mais édicte quelques recommandations et lignes directrices qui les officialisent. Une attitude des plus floues, qui ne changera probablement rien aux pratiques actuelles. On y lit par exemple: «Les rubriques touristiques doivent accepter des invitations à des voyages de préférence émanant des pays ou des compagnies nationales d'aviation plutôt que d'entreprises privées de la branche. Dans ce cas en effet, elles sont moins exposées à devenir complices d'opérations de propagande touristique».

S'il est compréhensible, dans un autre domaine, que le conseil ne demande pas de renoncer aux voitures mises à disposition des journalistes pour les tests — les tests ne pourraient plus avoir lieu, on s'étonne qu'il ne se prononce pas sur les conférences de presse-voyages offerts à ces mêmes journalistes lors de la présentation d'un nouveau modèle ni sur les rabais dont ils bénéficient à l'achat d'une voiture.

Le conseil a cherché dans ses recommandations à ménager les petites entreprises de presse. Mais il faut tout de même s'interroger sur la valeur de reportages touristiques dont les thèmes sont choisis uniquement en fonction des cartons d'invitation reçus.

L'étanchéité absolue qui devrait exister entre les parties rédactionnelle et publicitaire pour garantir l'indépendance des journalistes est un principe de plus en plus difficile à appliquer pour les publications modestes — et en Suisse, à quelques exceptions près, il n'y a que de petits journaux. Mais à défaut de pouvoir garantir cette étanchéité, les journalistes pourraient s'appliquer à eux-mêmes la transparence qu'ils réclament des politiciens, ceux-ci étant sommés d'annoncer les liens qui risqueraient de compromettre le libre exercice de leur mandat. Car si les journaux n'arrivent vraiment pas à se passer des petits et grands cadeaux dont profitent leurs journalistes, le lecteur a le droit d'en être informé.